Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1006

Artikel: En démocratie directe : le ridicule ne tue pas
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020447

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les personnes physiques. *Domaine public*, en revanche, considère que des mesures spécifiques pourraient être adoptées. Il convient d'en débattre.

Une TVA à 8% dégagerait une marge de manœuvre de quelque trois milliards.

Cette somme devrait être redistribuée selon deux affectations.

Un allégement substantiel de l'impôt fédéral qui frappe les personnes physiques est indispensable.

Diverses modalités de cet abattemnent sont envisageables qui pourront, elles aussi, faire l'objet de négociations et d'appréciations. On peut imaginer qu'avec la moitié du surplus dégagé, soit encore 1,5 milliard, il serait possible, par une déduction en francs d'impôts, d'exonérer tous les contribuables à faible revenu et de réduire ainsi l'assiette fiscale. On peut imaginer aussi une réduction en pourcentage, ou une combinaison de réductions sociales et générales.

Même si, contrairement à ce que l'on croit parfois, l'imposition indirecte a également un caractère de progressivité — plus on dépense, plus on paie d'impôts — il ne faut pas perdre de vue que celle-ci frappera chacun, y compris les revenus les plus modestes qui ne sont pas soumis à l'impôt fédéral.

Il est donc indispensable de prévoir une mesure de compensation de nature sociale, qui soit bien ciblée.

Le Conseil des Etats a admis que la TVA pourrait être augmentée de 1,3% si le financement de l'AVS justifiait cette augmentation. Cette proposition a le mérite, en prévoyant un taux de 7,5% (6,2 + 1,3) de démontrer que le taux de 8% est réaliste et acceptable. Elle a, en revanche, deux inconvénients. Dans l'immédiat, elle n'apporte rien; elle n'est qu'une éventualité. Au futur, elle ne sera qu'une mesure de financement générale et par conséquent sans effet social précis.

Alors que l'on constate de manière générale une augmentation constante des subventions accordées par la Confédération, les économies réalisées sur le subventionnement de l'assurance maladie ont créé pour les assurés à très faible revenu, selon le Conseil fédéral lui-même, des situations pénibles. C'est la raison pour laquelle nous préconisons qu'une sommes importante soit consacrée à rendre plus supportable l'assurance maladie et particulièrement l'encadrement du 4e âge. Certes, la révision de la loi sur l'assurance maladie est un dossier aussi difficile que celui des finances fédérales. Il ne saurait être question de cumuler les difficultés. Mais le Parlement, unanime, dans l'attente d'une révision, a affecté récemment 300 millions pour que les cas les plus douloureux puissent être corrigés. Globalement, cette somme pourrait être doublée ou triplée, à condition qu'elle ne soit pas répartie selon une formule arrosoir. Priorité aux familles et aux revenus modestes.

Enfin, l'Europe exigera de plusieurs professions des adaptations parfois difficiles. D'autre part, quelle que soit la forme de notre entrée dans l'Europe, nous aurons à renforcer notre participation aux fonds d'aide aux régions les plus pauvres. Une réserve de solidarité, intérieure et extérieure, doit dont être préservée.

Nous croyons que sur de telles bases un accord large est possible. Nous l'avons, *Entreprise romande* et *Domaine public*, expérimenté à notre échelle. Nous souhaitons que s'ouvre dans cet esprit une négociation politique au niveau national.

Domaine public

Entreprise romande

40 TONNES

La vraie solidarité

(*jd*) Il ne viendrait à l'idée de personne, sous prétexte de solidarité, d'offrir un verre supplémentaire à un client pris de boisson et de s'enivrer avec lui. A lire les commentaires du parti libéral après la décision du Conseil fédéral de ne pas autoriser, même temporairement, le transit des camions de 40 tonnes à travers le Gothard, on pourrait croire que ce principe de comportement ne vaut pas en matière de trafic routier pour ce parti. «Le coche est manqué», «Aide à l'Europe refusée»; cette manière de qualifier la réponse helvétique à la demande européenne de pallier la fermeture forcée et provisoire d'un axe tyrolien relève d'une analyse complètement erronée: la solidarité est justifiée lorsqu'il s'agit de contribuer à la solution d'un problème, de sortir de l'ornière. Dans le cas particulier, une attitude compréhensive de la Suisse n'aurait contribué qu'à faire perdurer un non-sens économique et écologique. Si l'Europe avait pu faire valoir un projet crédible — chronologie, investissements et prescriptions — de solution au trafic des marchandises, compatible avec les exigences de l'environnement, il y aurait eu matière à négociation. Mais les gouvernements sont encore trop sensibles aux intérêts des transporteurs routiers et ces derniers, on le sait d'expérience, ne comprennent que le langage de la contrainte. L'effondrement du pont de Kufstein est dans ce sens une aubaine. Alors que les populations alpines de France et d'Autriche manifestent leur refus de supporter plus longtemps les nuisances du trafic routier au nom des impératifs économiques à court terme de l'Europe unie, la réponse négative de la Suisse traduit une véritable solidarité, seule à même d'imposer un changement radical de la politique européenne des transports. ■

EN DÉMOCRATIE DIRECTE

Le ridicule ne tue pas

(*pi*) La démocratie directe est décidément un exercice bien difficile: même les professionnels de la politique se fichent dedans. Voilà-t-i' pas en effet que la conseillère nationale Geneviève Aubry, rédactrice responsable de *L'Atout*, cette propagande paraissant sous forme d'annonces dans les journaux, déclare, après un plaidoyer en faveur des camions de 2,50 mètres: *«Ayons le courage de voter NON le 23 septembre prochain.»* Madame Aubry devrait pourtant savoir que lors d'un référendum, la question posée est: *«Acceptez-vous la modification de la loi...»* Le plus cocasse, c'est que l'encart en question était titré: «Quand la démocratie se ridiculise!» Une nouvelle preuve en tout cas que le ridicule ne tue pas. ■